

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
11e séance
tenue le
jeudi 8 novembre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda)

SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/45/SR.11
28 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/45/21, A/45/533; A/SPC/45/L.8, L.9)

1. M. ADUGNA (Ethiopie) constate que grâce à un nouvel esprit de coopération et de concorde, il s'est instauré à l'ONU un climat favorable, qui permet aux Etats Membres de parvenir plus facilement à un consensus. L'un des domaines où les progrès sont particulièrement importants pour l'Ethiopie et pour les pays en développement est celui de l'information. Membre du Comité de l'information depuis sa création, l'Ethiopie appuie l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui contribuerait à remédier aux disparités que l'on observe à l'heure actuelle. Dans le même ordre d'idées, elle approuve la nouvelle stratégie de la "Communication au service de l'humanité" que l'Unesco a adoptée par consensus. De même, les activités du Pool des agences de presse des pays non alignés montrent que des efforts concertés sont faits pour éliminer les disparités existant entre les pays développés et le monde en développement dans le domaine de l'information. Un nouvel ordre international stable ne verra le jour que si l'information circule librement et si les pays développés aident les pays en développement à renforcer les moyens d'action de leurs médias.

2. Il convient de souligner le rôle que joue le Département de l'information, en particulier pour faire connaître les succès de l'ONU. Mais les médias internationaux rendent largement compte des activités des principaux organes de l'ONU et il faut espérer que le Département continuera à appeler l'attention sur la situation des pays en développement et les problèmes auxquels l'ensemble de l'humanité se trouve confrontée. Il convient également de s'arrêter sur les activités et programmes de décolonisation futurs et sur la situation des territoires non autonomes. Le Département doit contribuer à faire des années 90 la décennie de l'élimination définitive du colonialisme.

3. M. SMERAL (Tchécoslovaquie) dit que la chute des dictatures d'Europe centrale et orientale a permis d'abolir la censure et de garantir la liberté d'expression dans ces nouvelles démocraties. La libre circulation de l'information est extrêmement importante pour améliorer la compréhension entre les peuples. A la suite de la révolution de novembre, la Tchécoslovaquie a ouvert ses frontières aux courants internationaux d'information et a mis à la disposition de sa population les publications périodiques des pays étrangers, en vue de mettre fin au monopole de l'information, d'instaurer le pluralisme d'opinions et de créer des médias libres et indépendants.

4. La Tchécoslovaquie appuie toute mesure de nature à renforcer l'infrastructure technique et la compétence des médias des pays en développement et à resserrer les liens de coopération dans ce domaine. L'une de ces mesures consiste à lever toutes les restrictions aux échanges de technologies modernes de communication entre pays démocratiques. Les pays en développement pourront également développer leurs capacités de communication grâce à la stratégie de la "Communication au service de l'humanité" que l'Unesco a adoptée par consensus et au Centre de communication pour l'Europe orientale et centrale créé à Varsovie.

(M. Smeral, Tchécoslovaquie)

5. S'agissant des activités du Département de l'information, il convient de mentionner tout spécialement la très grande qualité et le respect des délais qui caractérisent les services de la Division de la production écrite et audio-visuelle. Le représentant de la Tchécoslovaquie souligne aussi l'importance des centres d'information; c'est ainsi que le Centre de Prague fournit des services inappréciables en faisant connaître les différents aspects des activités des Nations Unies, et notamment les événements organisés dans le pays. Enfin, le Comité de l'information doit être remercié d'avoir recommandé que la Tchécoslovaquie siège parmi ses membres, ce qui prouve la confiance qu'il a mise dans les transformations démocratiques de ce pays.

6. Mme SINHA (Inde) dit qu'avec les transformations politiques qui font que la communauté internationale attend davantage de l'ONU, le Département de l'information prend maintenant une grande importance. Elle rend hommage à ce département qui, en dépit de réductions de personnel et de ressources, a pu augmenter sa production, mais estime néanmoins qu'il devrait diffuser davantage d'informations dans certains domaines présentant un intérêt pour les pays en développement. Les centres d'information des Nations Unies aident à promouvoir l'image de l'ONU dans le monde entier. On devrait en étendre le réseau et en améliorer l'infrastructure afin qu'ils se trouvent dans les meilleures conditions pour faire connaître les activités de l'Organisation.

7. Le consensus qui s'est établi au Comité de l'information à propos du renforcement de la coopération internationale est un jalon important, qui reflète l'esprit de compréhension et de coopération actuel. Mais il existe néanmoins un grave déséquilibre dans le domaine de l'information. Les agences de presse des pays développés contrôlent pratiquement l'accès à l'information et la diffusion de celle-ci, et souvent, les médias internationaux ne prêtent pas suffisamment d'attention aux vues et aux problèmes du monde en développement. Il faut opérer des refontes structurelles, réduire les disparités existant entre les infrastructures de communication et renforcer la participation des pays en développement au réseau d'information. Il y a lieu de se féliciter à cet égard du travail accompli dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication institué par l'Unesco et de la coopération entre le Département de l'information et le Pool des agences de presse des pays non alignés.

8. L'Inde est fière de sa presse, remarquablement libre et indépendante. Cette liberté de la presse doit toujours aller de pair avec le respect des valeurs nationales et culturelles différentes. Elle suppose que tout le monde puisse informer et s'informer et que personne ne puisse imposer ses idées aux autres.

9. M. POERNOMO (Indonésie) dit que les changements positifs que connaît la société internationale, et en particulier les nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest, ont transformé le paysage politique du monde et créent des situations neuves en ce qui concerne l'information et la communication qui, avec les transmissions par satellite et les ordinateurs, ont maintenant pris un caractère transcontinental. Cependant, alors que les pays les plus avancés parviennent à peine à absorber des technologies de plus en plus complexes, une grande partie de l'humanité reste à l'écart de ces immenses progrès, ce qui aggrave la disparité existant entre les pays développés et les pays en développement.

(M. Poernomo, Indonésie)

10. L'Indonésie souligne l'esprit de concorde qui a caractérisé la douzième session du Comité de l'information et se félicite que l'Unesco ait adopté par consensus, à sa vingt-cinquième Conférence générale tenue à Paris en novembre 1989, une stratégie de la "Communication au service de l'humanité" conçue pour améliorer et rééquilibrer l'information dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication institué par l'Unesco.

11. Les programmes de formation et d'assistance, la mise en place des infrastructures nécessaires et la compatibilité des différents systèmes d'information ne sont que quelques-unes des mesures requises pour que les vastes majorités que représentent les Africains, les Asiatiques et les Latino-Américains puissent faire entendre leur voix et participer à égalité à l'échange international d'informations.

12. Le Département de l'information doit prêter de plus en plus d'attention aux questions qui préoccupent tant les Etats Membres, et en particulier les pays en développement - la paix internationale, le désarmement, l'environnement, la condition des femmes, le développement économique et social, la dette extérieure. Il conviendrait de procéder à des sondages d'opinion, pour pouvoir présenter une meilleure image de l'Organisation des Nations Unies, et d'intensifier la coordination entre les centres d'information et les organismes locaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, un groupe de travail composé de représentants des régions se réunira en Indonésie en 1991 pour examiner les nouvelles options technologiques permettant de moderniser les communications des pays non alignés.

13. M. HANNAN (Bangladesh) dit que l'amélioration des relations internationales et l'atténuation des tensions politiques ont permis un consensus sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale avait décidé de faire des "questions relatives à l'information" un point distinct de son ordre du jour, car le déséquilibre existant en matière d'information entre le monde développé et le monde en développement était préoccupant. Les conditions objectives de ce déséquilibre subsistent et il convient de profiter du consensus dégagé pour les éliminer.

14. Le Département de l'information doit redoubler d'efforts pour mener à bonne fin ses tâches de fond. Il ne doit pas se contenter d'un travail de détail ou de publier des communiqués de presse rendant compte d'interviews de hauts fonctionnaires, de réunions ou de l'accréditation de journalistes. Il lui faut agir en tant que catalyseur pour obtenir des changements et dégager des solutions, en mobilisant l'opinion publique autour de certains thèmes. Pour informer sur la question de Palestine ou celle de l'apartheid, il ne suffit pas d'organiser des expositions de photographies ou des colloques de journalistes. Il faut prendre contact avec les médias pour dénoncer les violations flagrantes des droits de l'homme commises en Palestine et en Afrique du Sud et appeler l'attention sur les difficultés économiques des pays les moins avancés, qui sont dues non seulement à l'endettement, mais aussi au transfert de ressources vers les pays riches, au protectionnisme qui restreint les échanges commerciaux, à la chute des cours des matières premières et au coût social élevé des réaménagements de structures.

(M. Hannan, Bangladesh)

15. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en septembre, on a proposé d'établir à l'intention de ces pays, au sein de tous les organes des Nations Unies, des centres de coordination qui aident à mettre en oeuvre le programme d'action pour les années 90. Le Bangladesh espère que le Département de l'information remplira sa mission comme centre de coordination de l'information.

16. La Secrétaire générale adjointe à l'information s'est abstenue d'évoquer dans son exposé l'Annuaire des Nations Unies, qui est le talon d'Achille de son département, car il n'a pas paru depuis 1986. On aimerait connaître les résultats de l'enquête que le Département de l'information a réalisée auprès des missions pour déterminer le degré d'utilité de l'Annuaire.

17. La délégation bangladeshi est surprise d'entendre que le Département de l'information ne verra pas d'inconvénient à ouvrir un centre d'information dans la capitale des Etats Membres qui le souhaiteraient. Cette offre de services ne cadre guère avec la réalité telle que la connaissent des centres comme celui de Dhaka, qui déperit lentement faute de fonctionnaires, malgré toutes les réclamations qui ont été faites.

18. Il ne faudrait pas chercher à faire la promotion de l'ONU comme on fait celle d'un produit commercial ou d'une attraction touristique, au lieu de mettre en relief son activité. Le renom de l'Organisation dépend de son efficacité. L'oeuvre du Secrétaire général et les résultats obtenus ces derniers temps parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin que des sondages d'opinion confirment leur importance. Le Département de l'information peut faire beaucoup en diffusant des informations de qualité sur les activités de l'Organisation et les efforts que déploie la communauté internationale pour donner suite aux résolutions et décisions adoptées.

19. M. EHLERS (Uruguay) dit que son pays est l'un des plus chauds partisans de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. La Constitution uruguayenne consacre ces droits fondamentaux, qui n'ont jamais été suspendus même dans les moments les plus difficiles de l'histoire nationale.

20. Le problème de l'information n'est pas celui des possibilités de diffusion, il réside dans le déséquilibre des courants entre le monde développé et le monde en développement. L'ONU peut faire beaucoup pour pallier à cela, par le canal du Département de l'information, dont les publications et les matériaux d'éducation reflètent l'étroite interdépendance entre tous les pays du monde. L'efficacité de l'Organisation dépend de l'appui qu'elle reçoit de tous les Etats Membres, appui qui est lui-même subordonné à la connaissance que les populations et les dirigeants ont des activités de l'Organisation. L'Uruguay a d'ailleurs obtenu de siéger au Comité de l'information afin de coopérer à cette tâche. Le Département de l'information doit recevoir des crédits plus importants, qui peuvent provenir soit de la réaffectation de fonds budgétaires, soit de contributions de sources extérieures non traditionnelles.

(M. Ehlers, Uruguay)

21. Il faut que le Département accorde la même importance aux langues les plus courantes, et réalise des bandes vidéo à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire, que les écoles publiques et privées des pays qui le souhaiteraient pourraient envisager d'incorporer dans leurs programmes. Bien qu'il existe beaucoup de projets qui méritent d'être entrepris, il serait peut-être bon de procéder dans chaque cas à une évaluation préalable des résultats que l'on peut en attendre, pour ne pas engager de dépenses excessives ni essayer des échecs prévisibles. Il serait très utile que les délégations aient facilement et directement accès, par exemple dans une section de la Bibliothèque, à toute la documentation télévisuelle et radiophonique produite quotidiennement.

22. Il n'est guère réaliste de vouloir qu'il y ait dans chaque Etat Membre un centre d'information des Nations Unies ou un fonctionnaire spécialement désigné pour en assurer les fonctions essentielles, non plus que de demander à tous les pays qui souhaitent avoir un de ces centres sur leur territoire de prendre automatiquement à leur charge les dépenses correspondantes.

23. Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) dit que depuis deux ans les médias s'intéressent beaucoup plus à l'ONU qu'au paravant, tendance encore plus nette depuis trois mois, du fait que l'Organisation a réagi à l'agression contre le Koweït. Le potentiel de l'ONU comme force de paix et de stabilité a rarement été aussi évident.

24. M. TALT (Iraq), soulevant une question d'ordre, demande que la représentante des Etats-Unis s'en tienne au point 77 de l'ordre du jour.

25. Le PRESIDENT rappelle à toutes les délégations que la Commission examine les questions relatives à l'information.

26. Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) reprend en disant que les médias se font constamment l'écho de la position que le Président Bush et le Président Gorbatchev ont exprimée conjointement et fermement à Helsinki, à savoir que tolérer que de grands Etats dévorent leurs voisins plus petits est incompatible avec la paix internationale. La délégation américaine félicite le Département de l'information de l'énergie et de l'imagination avec lesquelles il a informé sur la crise.

27. Mais, malgré tout, le Département n'a pu faire tout ce qu'il aurait dû faire, en raison de certaines contraintes et d'un manque de flexibilité qui ne lui permet pas de réagir complètement et rapidement. Il doit élaborer une stratégie qui aide l'ONU dans ses efforts pour résoudre la crise du Golfe - il est extrêmement important que tous ses éléments soient mobilisés pour faire ressortir le rôle historique que l'Organisation est en train de jouer à cet égard. La délégation américaine approuve les mesures prises pour assurer l'efficacité et le rendement du Département, lui garantir les moyens financiers et matériels nécessaires pour s'acquitter de son mandat et l'employer d'abord à faire bien comprendre ce qu'est la mission de l'ONU.

(Mme Tahir-Kheli, Etats-Unis)

28. Il faut souligner l'esprit de coopération et d'accommodement qui a régné au Comité de l'information et a permis un consensus sur les deux projets de résolution proposés. On espère que, dans le même esprit, la Commission et l'Assemblée générale adopteront elles aussi ces deux textes par consensus, ce qui permettra au Comité de l'information d'accomplir son mandat, en prêtant son assistance et en donnant des directives au Département de l'information pour qu'il travaille avec plus d'efficacité.

29. En ce qui concerne le projet de résolution I, intitulé "L'information au service de l'humanité" (A/45/21, p. 17), le Gouvernement et le secteur privé américains considèrent que des services de presse et d'information fiables, libres et indépendants et un public bien informé sont des éléments fondamentaux non seulement pour la liberté politique, mais aussi pour le développement économique. Ils aideront les autres pays à mettre en place des médias indépendants, tant publics que privés, et à élargir la libre circulation de l'information générale et des nouvelles d'actualité au niveau mondial. A cet égard, il convient de mettre en relief l'importante action que mène l'United States Agency for International Development dans différents domaines. En outre, il existe aux Etats-Unis des organismes publics ou privés et des organisations privées à but non lucratif qui forment des journalistes des pays en développement dans différents secteurs de l'information et de la communication.

30. La révolution de l'information, de par sa nature, est mondiale et contribue à la démocratisation; elle va en se généralisant, mais elle s'épanouit encore mieux lorsque les frontières sont ouvertes et qu'il existe une attitude libérale face à tous les types d'information. Il est indéniable que, depuis quelques années, des appels sont lancés de toutes parts en faveur de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de la liberté de choisir librement un gouvernement. Cette ouverture, produit de la révolution de l'information, constitue à son tour la force qui étend cette révolution au monde entier.

31. M. FAWZY (Egypte) dit que même s'il y a eu au Comité de l'information consensus sur les projets de résolution proposés, les problèmes ne sont pas résolus pour autant, car il n'y a pas encore d'équilibre entre les courants d'information. Pour obtenir un nouvel ordre mondial de l'information où la communication s'opère librement et équitablement, il faut que tous les pays entreprennent ensemble une restructuration qui leur permettra de mieux se comprendre et de s'enrichir sur le plan culturel tout en approfondissant la conscience qu'ils ont de leur identité nationale.

32. Il est bon que le Département de l'information se réorganise, à condition que cela ne l'empêche pas de mener à bien les programmes prioritaires. Il faut appliquer intégralement les résolutions de l'Assemblée générale et continuer de faire une grande place aux activités concernant la lutte contre l'apartheid, la question de Palestine et l'Intifada, et le développement économique et social.

(M. Fawzy, Egypte)

33. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale que, malgré leurs efforts, de nombreux centres d'information des Nations Unies ont des difficultés, dues au manque de fonds et de personnel. Tel est le cas du centre du Caire. Il faudrait que le Département de l'information établisse un plan général pour évaluer le volume de travail de ces centres afin que ceux-ci soient à même d'opérer le plus efficacement possible.

34. Le représentant de l'Egypte se félicite de l'assistance que l'Unesco apporte aux médias d'Europe de l'Est, assistance qu'il souhaite voir s'étendre à d'autres régions. L'Unesco et le Département de l'information ont bien fait de prévoir un séminaire pour étudier comment pourrait être instituée en Afrique une presse indépendante et pluraliste. Ils devraient aussi étudier s'il leur serait possible de collaborer avec l'institut de formation des présentateurs de presse qui se trouve au Caire.

35. M. GARDEZI (Pakistan) estime que si l'Assemblée générale adoptait par consensus les résolutions relatives à l'information, cela constituerait un jalon dans les réflexions sur cet important sujet. Il est incontestable que la bonne volonté qui s'est manifestée au Comité de l'information a facilité les travaux. Un consensus prouverait que la communauté internationale est maintenant tout à fait disposée à abattre dans tous les domaines, entre autres celui de l'information, les obstacles qui empêchent encore de réaliser les objectifs communs.

36. Pour redresser les déséquilibres, il faut être prêt à faire le nécessaire. Une agence de presse occidentale est dotée à elle seule de moyens budgétaires et structurels qui dépassent de beaucoup ceux que possèdent à elles toutes les agences du monde en développement, qui pourtant s'adressent à plus de 80 % de la population du monde. Avec un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, il y aura transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, échange de compétences professionnelles et, un véritable courant équilibré d'information, ce qui mettra un terme aux abus que les structures actuelles rendent possibles. Si l'on veut favoriser le respect et la compréhension mutuels, il importe de prendre en considération les valeurs et les traditions sociales, culturelles et religieuses de tous les pays. Dans un monde placé sous le signe de l'interdépendance, un développement économique équitable et le progrès social ne sont possibles que s'il existe un ordre mondial de l'information et de la communication équitable, dont la paix et l'entente internationales sortiront renforcées.

37. Pour le nouveau Gouvernement populaire pakistanais, la première tâche est de mettre fin à l'état d'urgence et de rétablir les droits et libertés fondamentaux. Le Premier Ministre a montré qu'il était décidé à consolider la liberté de la presse dans le pays. Le Pakistan compte beaucoup sur la radio pour faire connaître les activités de l'ONU - c'est ainsi que les programmes en ourdou sont écoutés par plus de 100 millions de personnes dans la région Asie et Pacifique, région sur laquelle le Département de l'information devrait faire davantage porter son assistance.

(M. Gardezi, Pakistan)

38. Le Pakistan attache une grande importance à sa collaboration avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et l'Unesco. Cette dernière fait beaucoup dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication, et en particulier pour encourager la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'information. Il serait souhaitable qu'elle intensifie son action, et, à ce titre, qu'elle augmente les fonds affectés au Programme, qui restent insuffisants.
39. Le Pakistan, de même que d'autres pays en développement, n'est pas suffisamment représenté au Département de l'information. Il importe de respecter le principe de la répartition géographique lorsque l'on engage du personnel, en particulier aux postes des catégories supérieures. L'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA), il faut l'en louer, a beaucoup contribué à faire connaître dans le monde les activités des Nations Unies, et le Département doit faciliter le plus possible son action. Enfin, la délégation pakistanaise appuie sans réserve les candidatures de la Jamaïque, de la République islamique d'Iran, de la Tchécoslovaquie et de l'Uruguay au Comité de l'information.
40. Mme RYDLE (Suède), intervenant au nom des pays nordiques, déplore que trop souvent la liberté de l'information, principe consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme et condition sine qua non de la démocratie et du développement, ne soit pas respectée; elle rend hommage aux journalistes qui ont été poursuivis, emprisonnés ou assassinés dans l'accomplissement de leurs fonctions.
41. Les pays nordiques sont préoccupés par les inégalités d'accès aux moyens d'information et sont conscients de la nécessité de renforcer les moyens d'action des pays en développement en matière de communication, comme l'atteste le soutien permanent qu'ils apportent au Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication.
42. Les pays nordiques se félicitent du consensus qui s'est établi au Comité de l'information, qui laisse espérer de nouveaux progrès, de même que des résultats de la vingt-cinquième Conférence générale de l'Unesco. Tout indique que les grands changements qui se produisent actuellement dans les relations internationales amèneront le Département de l'information à assumer de nouvelles tâches. Les pays nordiques seraient à cet égard heureux d'intensifier leur dialogue avec le Département et ils espèrent bien pouvoir aider l'Organisation à renforcer les moyens dont elle dispose pour promouvoir la paix et la compréhension et à faire mieux comprendre son rôle et son action.
43. M. NIKULIN (République socialiste soviétique de Biélorussie) constate que l'interdépendance croissante entre les pays et les régions modifie le visage de la communauté humaine, où l'information joue un rôle de plus en plus important, à tel point que l'on est fondé à penser que si le courant de communication venait à s'interrompre, la situation deviendrait rapidement si grave qu'elle équivaudrait à un effondrement économique. Dans un monde aussi intégré, il ne peut y avoir progrès que si l'information circule librement et si les canaux de communication restent ouverts, à l'intérieur des pays comme entre ceux-ci; en d'autres termes, le monde ne peut pas se passer d'une infrastructure de l'information à son échelle.

(M. Nikulin, RSS de Biélorussie)

44. Ce qui a pu être réalisé grâce aux activités réalisées à l'échelon international permet maintenant de voir avec certitude dans quel sens orienter l'information de façon à la démocratiser davantage. Il faut aussi essayer d'obtenir que la convergence croissante de certaines idéologies jusque-là opposées se traduise par un esprit de coopération qui incite aux échanges d'informations.
45. Tout cela suppose de nouvelles tâches pour les Nations Unies. Déjà, comme l'a expliqué la Secrétaire générale adjointe à l'information, la sphère d'action des organes compétents de l'ONU s'est élargie. Aux questions dont ces organes s'occupaient jusqu'à présent - la paix, la Namibie, l'apartheid, la Palestine, le développement économique - s'est maintenant ajoutée une série d'activités concernant l'environnement, qui occupe une place toute particulière dans le programme des 10 prochaines années. Le Département de l'information renforce par ailleurs sa coopération avec les divers organismes des Nations Unies et les agences d'information.
46. Les rapports présentés à la Commission confirment que la communauté internationale se préoccupe de l'environnement. Ainsi, les effets des contaminations radioactives retiennent l'attention, surtout depuis l'accident de Tchernobyl. Il est d'ailleurs nécessaire d'aider les victimes de celui-ci par des campagnes internationales. Il est à souhaiter que le Département de l'information joue un rôle très actif dans ce domaine de la coopération internationale, qui doit se concentrer sur les conséquences à long terme de cette tragédie; dans l'immédiat, il pourrait se faire l'écho d'un appel que l'Assemblée générale lancerait à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide aux victimes.
47. M. BEN LAMINE (Tunisie) constate que, pour la première fois, il existe entre le Nord et le Sud une convergence de vues sur la délicate question de l'information, ce qui dénote une meilleure conception des relations internationales.
48. La question de l'information revêt une importance majeure car elle est étroitement liée à un droit fondamental de l'homme, le droit d'accéder à un flux de connaissances et d'idées multiples, diffusées librement et favorisant le plein épanouissement de l'individu. Les pays en développement comprennent bien l'importance que le monde développé attache au maintien des libertés dans l'information, mais cette conception doit être affinée, afin que l'information serve aussi à chercher une réponse aux besoins essentiels. La communauté internationale ne pourra pas résoudre les problèmes qui se posent si les courants d'information ne sont pas équilibrés. Il ne faut pas qu'une partie du monde cherche à imposer ses conceptions à l'autre.
49. Le Département de l'information doit être félicité du travail qu'il accomplit, mais il devrait cependant traiter davantage de tout ce qui touche à la paix et la sécurité internationales, à la situation au Moyen-Orient, à l'environnement et au rôle de la femme. Le centre d'information de Tunis, de son côté, accomplit un travail de qualité, encore qu'on pourrait certainement perfectionner son action. Ainsi, la fructueuse rencontre, du 21 au 23 mars 1990 à Tunis, des directeurs des centres d'information des pays de langue arabe est un exemple à suivre. Il serait

(M. Ben Lamine, Tunisie)

bon aussi que le Département de l'information renforce sa coopération avec le PNUD sur le terrain. Il doit par ailleurs strictement respecter le principe de l'équité dans la répartition géographique.

50. M. MAHMOUD (Liban) estime que, dans le monde d'aujourd'hui, l'information est au coeur du développement. La complexité et l'interdépendance des intérêts des différents pays s'y reflètent. Dans un monde en évolution, où l'ONU est appelée à jouer de nouveau un rôle essentiel, le Département de l'information ne gère plus seulement un réseau de communication, il est en passe de devenir un catalyseur de la vie intellectuelle.

51. La disparité qui existe entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'information ne permet pas à ces derniers de diffuser comme il le faudrait leurs idées et leurs valeurs. Le Liban est pour la libre circulation de l'information et une véritable objectivité dans le traitement des sujets relevant de l'information internationale ou régionale. Il faut s'opposer aux tentatives qui sont trop souvent faites pour minimiser l'influence de l'ONU et de ses résolutions, de même qu'aux attaques systématiques de certains pays développés, dont les intérêts vont généralement à l'encontre des principes de l'Organisation.

52. Le Liban a joué un rôle prépondérant dans la diffusion de l'information au Moyen-Orient et reste, malgré la tragédie qu'il vient de vivre durant les 15 dernières années, la capitale des publications du monde arabe. Dans un Etat où les institutions sont rétablies, avec un gouvernement retrouvant peu à peu son autorité et une armée unie, on peut prévoir que les médias contribueront à la réunification du pays, pour le plus grand profit de la justice, de la paix et du développement dans la région. Le Gouvernement libanais est reconnaissant au Centre d'information établi dans le pays d'avoir poursuivi sans interruption ses activités dans les circonstances difficiles où il a dû opérer ces 15 dernières années, et il coopérera avec le Département de l'information pour développer le rôle de ce service.

53. M. GARAD (Somalie) constate qu'avec la fin de la guerre froide et des antagonismes entre les superpuissances, un esprit de coopération et d'accommodement s'est instauré entre les Etats un peu partout dans le monde. Au début de l'année 1990, la Namibie est venue prendre sa juste place dans la communauté des nations libres et indépendantes, et en Afrique du Sud, Nelson Mandela a été libéré, de sorte que la majorité noire peut espérer pouvoir bientôt participer démocratiquement à la vie nationale. Les peuples allemand et yéménite ont vu leurs aspirations se réaliser avec la réunification pacifique de leurs pays. La Somalie, enfin, vient de s'associer avec d'autres pays de la corne de l'Afrique, dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, pour travailler à la relance socio-économique et au rétablissement de la paix et de la concorde dans la région.

54. La Somalie se félicite des résultats positifs obtenus par l'Unesco et attache une grande importance à l'adoption par consensus de la stratégie qui met les communications au service de l'humanité et qui prescrit à la communauté internationale de faire en sorte que l'information soit mieux équilibrée et circule

(M. Garad, Somalie)

librement à l'intérieur des pays comme entre eux. On ne peut que se féliciter également des progrès accomplis dans l'application de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale, des activités concernant le redressement et le développement de l'Afrique et la lutte contre l'apartheid et de la coopération entre le Département de l'information et le Pool des agences de presse des pays non alignés. Mais dans beaucoup de pays en développement, entre autres dans les moins avancés, les agences de presse doivent restreindre leur participation aux activités du Pool faute de moyens financiers, et il est donc impératif de les assister sur ce plan.

55. Il convient de féliciter le Département de l'information de faire connaître, grâce à sa publication Africa Recovery, ce qui se passe sur le continent africain. Mais, étant donné la tendance qu'ont les médias occidentaux à faire surtout ressortir les aspects négatifs de la vie du monde en développement, cette publication devrait faire davantage de place à tout ce qu'il y a de positif dans beaucoup de pays africains. Il faudrait aussi parler davantage des problèmes qui restent à régler - l'abolition de l'apartheid, la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine et l'Intifada, les problèmes du développement socio-économique.

56. M. ZAWEL (Argentine) se déclare certain que l'Assemblée générale confirmera l'accord qui s'est fait à la douzième session du Comité de l'information, consensus qui n'est pas simplement de circonstance ou une réaction devant des changements extérieurs, mais le résultat d'un long processus de réflexion et d'analyse.

57. La liberté de la presse et la liberté de l'information sont consacrées par la Constitution argentine de 1853. Voilà déjà plus de 130 ans qu'un penseur argentin, Juan Bautista Alberdi, a dit que la liberté de la presse était "un droit naturel et un bien inhérent à l'individu".

58. Cette liberté, qui permet qu'existent différentes sources d'informations entre lesquelles opérer un choix, a un rapport direct avec le degré de développement des peuples. C'est à ces derniers que s'adresse le Département de l'information, dans le cadre d'une ONU qui joue un rôle de plus en plus important dans les conditions de vie de tous les habitants de la planète, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité.

59. Pour accomplir son immense tâche, le Département de l'information a besoin d'un surcroît de moyens. Il faut donc lui affecter davantage de crédits budgétaires et l'autoriser en outre à envisager de coopérer, dans les différents pays, avec le secteur privé.

60. Le centre d'information des Nations Unies en Argentine, dont l'audience est sous-régionale, doit faire preuve de créativité pour élargir son champ d'action et opérer plus efficacement.

61. Le représentant de l'Argentine estime par ailleurs qu'il faut exploiter davantage les moyens de communication audio-visuels. Enfin, il loue le Secrétaire général de son action et souhaite aux délégations iranienne, jamaïcaine, tchécoslovaque et uruguayenne la bienvenue au Comité de l'information.

La séance est levée à 12 h 50.